









### Table des matières

	Introduction	4
_	Les grandes lignes de proAction®	2
	Cahier de travail	2
	Manuel de référence	2
	Exigences	2
	Dossiers	_
	Mise en œuvre de proAction	6
	Engagement du producteur	6
i	Questionnaire d'autoévaluation du producteur	. 7
	Installations laitières et pesticides	7
	Aliments et eau	ç
	Traçabilité	ç
	Biosécurité et santé animale1	1
	Médicaments et produits chimiques utilisés pour les bovins1	2
	Gestion de la traite1	=
	Refroidissement et entreposage du lait1	2
	Nettoyage des lieux et de l'équipement1	2
	Manipulation et expédition des animaux1	_
	Environnement1	6
	Formation du personnel et communications1	6

D	ossiers obliga	atoires	17
ŧ	PN 1:	Les préparatifs de la traite	19
	PN 2:	La traite	19
	PN 3:	La traite de vaches traitées ou produisant du lait anormal	19
	PN 4:	Le nettoyage après la traite	19
	PN 5:	Le traitement des animaux	19
	PN 6:	L'expédition des animaux	19
	PN 7:	La distribution d'aliments médicamentés	19
	PN 8:	La gestion du colostrum et l'alimentation des veaux	20
	PN 9:	Les pratiques de santé animale et le marquage	20
	PN 10:	La gestion des animaux à terre	20
	PN 11:	L'euthanasie	20
	PN 12:	Vaccination des bovins contre des maladies précises	20
	PN 13:	Réception de nouveaux animaux dans le troupeau	20
	PN 14:	Retour d'animaux dans le troupeau	20
	PN 15:	Visiteurs et personnel de service	20
	Dossier 1:	Registre des naissances   activation des identifiants (TA3)	21
	Dossier 2:	Registre des réceptions d'animaux à la ferme (réception   Importation) (TA5)	22
	Dossier 3:	Registre des décès d'animaux éliminés à la ferme   désactivation des identifiants (TA7)	23
	Dossier 4:	Registre des exportations   désactivation des identifiants (TA7)	24
	Dossier 5:	Registre des recoupements   identifiants remplacés ou perdus (TA2)	25
	Dossier 6:	Déclaration de santé des bovins (SA14)	26
	Dossier 6b:	Questionnaire d'évaluation des risques pour la biosécurité de la ferme laitière (BIO3)	27
		Plan progressif de gestion de la biosécurité à la ferme laitière	32
	Dossier 7:	Résumé d'évaluation des bovins (BA14)	33
		Registre d'évaluation des bovins – stabulation libre	34
		Registre d'évaluation des bovins – stabulation entravée	35
	Dossier 8:	Directives du médecin vétérinaire pour l'utilisation de médicaments en dérogation des directives de l'étiquette (SA17)	
	Dossier 9:	Registre des médicaments et produits chimiques utilisés pour les bovins (SA15)	37
	Dossier 10:	Registre de traitement des bovins (SA20)	38
	Dossier 11:	Registre des aiguilles brisées (SA18)	39
	Dossier 11b:	Exemple de lettre de garantie / dossier d'expédition (SA27)	40
	Dossier 12:	Registre des températures du réservoir à lait (SA28)	41
	Dossier 13:	Registre de nettoyage de l'équipement de traite (SA30)	42
	Dossier 14:	Fiche de nettoyage et d'assainissement (SA29)	43
	Dossier 14b :	Inspection annuelle du système de lavage <b>(SA32)</b>	44
	Dossier 15:	Registre des analyses d'eau <b>(SA39)</b>	45
	Dossier 16:	Plan de mesures correctives <b>(SA42)</b>	46
	Dossier 16:	Plan de mesures correctives <b>(SA42)</b>	47
	Dossier 16:	Plan de mesures correctives (SA42)	48
	Dossier 17:	Registre des écarts et mesures correctives (SA43)	49
	Dossier 18:	Registre d'amputation de la queue (BA15)	50

### Introduction

### Les grandes lignes de proAction®

es producteurs de lait du Canada sont des chefs de file reconnus à travers le monde pour la qualité du lait et de la viande qu'ils produisent. Les transformateurs et les consommateurs partagent cet avis et ont confiance en ces aliments ainsi produits. La clé du succès actuel et à venir demeure le maintien de cette confiance dans la qualité et la production durable du lait et de la viande que les consommateurs retrouvent dans leur alimentation.

ProAction est un programme d'assurance de la qualité à la ferme des Producteurs laitiers du Canada (PLC) qui regroupe six volets clés dans un seul cadre intégré :

- 1 La qualité du lait
- 2 La salubrité des aliments (Lait canadien de qualité)
- 3 Le bien-être animal
- 4 La traçabilité animale
- 5 La biosécurité
- 6 L'environnement

Les PLC utilisent le cadre national mis sur pied pour le programme Lait canadien de qualité (LCQ) pour le déploiement de proAction. Cette initiative permet à l'industrie laitière canadienne de continuer à manifester son leadership dans la production de lait et de viande de qualité, en y intégrant des programmes d'assurance de la qualité à la ferme qui répondent aux exigences de la clientèle et aux besoins des producteurs, en fonction d'échéanciers réalistes.

En mai 2015, les PLC ont reçu une lettre de reconnaissance de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) déclarant officiellement que le programme de Salubrité des aliments à la ferme (LCQ) avait complété avec succès le processus d'accréditation du Programme de reconnaissance de la salubrité des aliments. Depuis, le programme a été revu pour ensuite devenir l'initiative proAction à laquelle se sont ajoutés des volets traitant du bien-être animal, de la traçabilité, de la biosécurité et de l'environnement. Cela dit, au moment de publier le présent document, la reconnaissance se limite au volet Salubrité des aliments proAction.

### Cahier de travail

Le Cahier de travail vise à définir les tâches à accomplir de façon à satisfaire aux exigences du programme. Le document comprend un questionnaire d'autoévaluation du producteur vous permettant d'évaluer vos pratiques actuelles et ainsi d'établir quelles pratiques doivent être mises en place ou améliorées afin de satisfaire aux exigences.

Le Cahier de travail présente également les dossiers qui doivent obligatoirement être consignés de même que les procédures normalisées (PN) et les plans de mesures correctives (PMC) que vous devez rédiger et garder à jour aux fins du programme. **Vous pouvez utiliser les modèles proposés ou vos propres registres**, pourvu que les mêmes éléments clés y figurent.

### Manuel de référence

Le Manuel de référence fournit de l'information détaillée sur chacune des exigences. Consultez le Manuel de référence pour obtenir une explication complète sur la façon de satisfaire à chaque exigence. Ce document comporte également des guides de dépannage. Le Manuel est un outil pratique, conçu pour vous aider à élaborer vos propres documents et à former votre personnel.

### **Exigences**

Le Questionnaire d'autoévaluation du producteur décrit les exigences à satisfaire en vertu de proAction. Pour obtenir son accréditation, le producteur doit respecter les critères suivants, qui sont tous détaillés dans le Manuel de référence :

- Pour tous les volets :
  - Mettre en œuvre les exigences d'application obligatoire;
  - Satisfaire aux exigences de tenue de dossiers, définies dans le Cahier de travail.
- Pour le volet Salubrité des aliments :
  - Détenir une licence de l'autorité provinciale compétente autorisant l'expédition du lait;
  - Satisfaire aux normes décrites dans les règlements relatifs aux produits laitiers de votre province, de même qu'à toute réglementation fédérale pertinente concernant la salubrité du lait et de la viande (p. ex., les règlements sur l'alimentation des bovins);
  - Surveiller les points critiques par la tenue de dossiers permanents;
  - Mettre en œuvre les bonnes pratiques obligatoires;
- Pour le volet Traçabilité :
  - Les normes établies par l'amendement proposé à la Partie XV (identification des

- animaux) du *Règlement sur la santé des animaux* gouvernement du Canada;
- Rapport sur les exigences énumérées dans le présent manuel, à la base de données nationale de traçabilité.

L'agent de validation évalue le respect des exigences :

- Conformité : répond aux exigences du programme.
- Non-conformité : ne répond pas à une exigence; une non-conformité peut être :
  - Majeure ou mineure;
    - Une non-conformité majeure est une infraction évidente des exigences. Par exemple, dans le volet Salubrité des aliments, une non-conformité majeure peut avoir des répercussions immédiates sur la salubrité des aliments;
    - Une non-conformité mineure est une lacune qui nécessite l'application d'une mesure corrective, mais sans nécessairement avoir de conséquence immédiate. Par exemple, dans le volet Salubrité des aliments, une non-conformité mineure n'a pas de conséquence immédiate pour la salubrité des aliments.
  - Se voir attribuer des démérites de 0 à 5 démérites pour chaque exigence comportant des points de démérites. Zéro démérite signifie qu'il y a conformité à l'exigence, tandis qu'une note de 1 à 5 démérites indique la gravité de la non-conformité.

Vous devez corriger toutes les non-conformités majeures et mineures dans un laps de temps donné; toutefois, l'accréditation peut être accordée en dépit de quelques démérites. Les démérites permettent aux producteurs de jouir d'une certaine souplesse et favorisent l'amélioration continue. Les questions du Cahier de travail notées en fonction du système de démérites sont identifiées dans le Questionnaire d'autoévaluation du producteur.

Les parties surlignées en gris du Cahier de travail et du Manuel de référence indiquent les exigences d'application obligatoire.

Les parties non surlignées en gris du Cahier de travail et du Manuel de référence exposent quant à elles des recommandations. Prenez connaissance des recommandations et choisissez celles qui s'appliquent à votre exploitation.

### **Dossiers**

Le producteur doit surveiller et vérifier l'application des exigences proAction par le biais de la tenue de dossiers (registres), la déclaration de données et les bonnes pratiques. Un producteur qui amorce le programme pour la première fois doit tenir un ensemble complet

de dossiers et de déclarations de données couvrant une période de 3 mois avant de se soumettre à une validation ou de déposer une demande d'accréditation. Une fois son accréditation obtenue, le producteur doit conserver des dossiers couvrant au moins les douze derniers mois, à l'exception du volet Traçabilité, pour lequel le producteur doit conserver les Dossiers 1 à 5 couvrant au moins les 60 derniers mois. Les dossiers seront conservés pendant plus de cinq (5) ans dans la base de données nationale de traçabilité. Les dossiers à la ferme doivent être complets et accessibles en tout temps par le personnel, même lorsqu'il s'agit de dossiers électroniques.

### Dossiers courants et déclarations de données

Les dossiers courants sont des registres écrits permanents dans lesquels des données sont consignées pour consultation et évaluation ultérieures.

Les déclarations de données constituent de l'information transmise et enregistrée dans une base de données nationale de traçabilité, Canadian Livestock Tracking System (CLTS) ou Agri-Traçabilité Québec (ATQ). Le volet Traçabilité animale exige que les producteurs déclarent les renseignements suivants :

- Les naissances d'animaux
- Les réceptions d'animaux à la ferme (les arrivées, y compris les Importations)
- Les désactivations d'identifiants (les décès d'animaux éliminés à la ferme et les exportations)
- Les remplacements d'identifiants et/ou les pertes d'identifiants (recoupements)

### Procédures normalisées

Les procédures normalisées (PN) sont des consignes documentées qui décrivent étape par étape la façon dont vous devez effectuer une tâche particulière. Il y a plusieurs méthodes acceptables de documentation : documents écrits, images, vidéos et fichiers électroniques. Soulignons qu'il faut prévoir des copies de sauvegarde lorsque les PN sont conservées sous forme électronique. Disposer de PN établies aide tout le monde à la ferme à appliquer les procédures de façon uniforme et à bien comprendre vos attentes. Par ailleurs, si un problème survient, la PN peut être revue afin d'établir s'il y a lieu de l'améliorer de façon à éviter toute récidive du problème constaté.

### Plans de mesures correctives

Les plans de mesures correctives décrivent les moyens que les membres de la famille ou du personnel doivent mettre en œuvre pour corriger un problème. En vertu de proAction, le producteur doit établir par écrit des plans de mesures correctives, conçus pour des scénarios précis. Ces plans de mesures correctives doivent fournir des instructions détaillées, adaptées à votre exploitation.

### Écarts et mesures correctives

Lorsqu'un problème ou un écart survient relativement à un point de contrôle (PC) ou à certaines bonnes pratiques du volet Salubrité des aliments, le producteur doit mettre en place des mesures correctives pour régler le problème et éviter toute récidive. Le producteur a aussi le devoir de documenter tous les cas où un écart est constaté, de même que les mesures correctives mises en place. Plusieurs des modèles de dossiers figurant au Cahier de travail comportent un espace pour consigner les écarts constatés et les mesures correctives appliquées; un formulaire distinct est également proposé.

### Vérification

Les plans et les dossiers portant sur les points critiques doivent être vérifiés afin de confirmer qu'ils ont été mis en œuvre et qu'ils sont observés sur la ferme. Dans le cadre du programme de Salubrité des aliments, cette vérification est exécutée par un agent de validation.

### Mise en œuvre de proAction

Pour mettre proAction en œuvre, vous devez satisfaire aux exigences d'application obligatoire et tenir les dossiers requis. Les dossiers, les PN et les plans de mesures correctives doivent être accessibles à tout le personnel de la ferme. Vous devez également former vos employés afin qu'ils comprennent les exigences du programme et qu'ils les appliquent en tout temps.

Lorsque vous aurez mis le programme en œuvre, un agent de validation se rendra sur place pour évaluer votre ferme en procédant à la vérification des exigences. Vous avez la responsabilité de démontrer la conformité aux exigences du programme et de permettre à l'agent de validation d'avoir accès à vos dossiers. L'agent de validation fera alors une recommandation à l'organisme provincial en précisant si vous répondez ou non aux exigences du programme. Vous pourriez devoir appliquer des mesures correctives avant de pouvoir obtenir votre accréditation. Suite à votre accréditation initiale, vous devrez vous soumettre à des validations périodiques, destinées à confirmer que vous continuez de satisfaire aux exigences du programme.

Vos dossiers et rapports doivent être tenus à jour de façon régulière. Au moins une personne à la ferme doit avoir la responsabilité de s'assurer que l'application de proAction est maintenue en tout temps et que des mises à jour sont effectuées s'il y a lieu.

### Engagement du producteur

Dans le cadre de proAction, vous ou le représentant autorisé de votre ferme devrez signer une déclaration énonçant votre engagement à produire du lait et de la viande salubres et à continuer à respecter les exigences du programme proAction. Le texte de la déclaration indique que vous comprenez l'information qui y figure et que vous vous engagez à vous y conformer. La déclaration comprend des énoncés semblables à ce qui suit :

- TOUTES les exigences obligatoires définies dans le Manuel de référence proAction ont été traitées;
- Dans le cas d'une validation initiale, des dossiers couvrant une période d'au moins 3 mois sont disponibles
- L'accréditation peut être révoquée pour un motif suffisant, par les PLC ou par l'administrateur provincial du programme;
- Le représentant autorisé de la ferme peut mettre fin à l'accréditation volontairement, sans motif particulier;
- Le statut d'accréditation de la ferme ne sera pas rendu public par les PLC sans l'autorisation de la ferme:
- Le Manuel de référence proAction sera mis à jour et publié régulièrement;
- L'accréditation comporte les responsabilités suivantes pour le représentant autorisé de la ferme :
- 1 Maintenir le système de salubrité des aliments à la ferme conforme au Manuel de référence proAction;
- Accepter les activités régulières de validation, soumettre les autodéclarations voulues et faire un suivi relatif aux observations;
- Informer l'administrateur provincial du programme de tout changement relatif à la propriété ou à l'équipe de direction de la ferme;
- 4 Respecter les limites relatives à l'utilisation et au contrôle du certificat proAction.

### Questionnaire d'autoévaluation du producteur

### Installations laitières et pesticides

Exige		Oui	Non		Renseignen la validatio		
Chapi	tre 1 du Manuel de référence	Oui	NOII	<b>S.O.</b>	majeure/ mineure	démérites	
Exigen	ces réglementaires						
SA1	Entreprise laitière autorisée : Votre entreprise est-elle autorisée par l'autorité provinciale compétente à expédier du lait?				✓		
Pestici	ides et produits chimiques					'	
SA2	N'utilisez-vous <b>que</b> des pesticides homologués pour usage :  Dans la laiterie?  Dans l'étable?  Dans les champs?					✓	
SA3	Utilisez-vous des pesticides homologués conformément au mode d'emploi de l'étiquette et respectez-vous les temps d'attente avant la récolte ou le pâturage?					✓	
SA4	Entreposez-vous les pesticides, les semences traitées et les engrais d'une manière sécuritaire, conformément aux règlements provinciaux (pour éviter d'y exposer les vaches et le lait)?					<b>✓</b>	
SA5	Des tuyaux utilisés pour remplir les pulvérisateurs ou les contenants de pesticides peuvent-ils être branchés au circuit d'eau de la laiterie ou de l'étable?					<b>✓</b>	
	Dans l'affirmative, avez-vous un dispositif anti-refoulement?						
Logem	ent des animaux						
BA1	Le logement des veaux non sevrés :  a. Permet-il aux veaux de se lever, se coucher et se retourner (180 °) avec aisance et d'adopter des postures de repos naturelles?  b. Est-il couvert de litière?  c. Permet-il aux veaux d'avoir un contact visuel avec d'autres bovins?  d. Si les veaux sont logés en groupe, offre-t-il un espace de repos avec litière suffisamment grand pour permettre à tous les veaux de se reposer confortablement en même temps?					<b>✓</b>	

Exigen	ces		New		Renseignem la validation	ents sur
	re 1 du Manuel de référence	Oui	Non	S.O.	majeure/ mineure	démérites
BA2	<ul> <li>Le logement des génisses sevrées :</li> <li>a. Permet-il aux génisses de se lever et de se coucher avec aisance et d'adopter des postures de repos naturelles?</li> <li>b. Est-il couvert de litière?</li> <li>c. Permet-il aux génisses d'avoir un contact visuel avec d'autres bovins?</li> <li>d. Si les génisses sont logées en groupe, offre-t-il un espace de repos avec litière suffisamment grand pour permettre à toutes les génisses de se reposer confortablement en même temps?</li> </ul>					<b>✓</b>
ВАЗ	Le logement des taureaux (s'il y a lieu sur votre ferme):  a. Permet-il aux taureaux de se lever et de se coucher avec aisance, d'adopter des postures de repos naturelles, en plus d'assurer une saillie sécuritaire?  b. Est-il couvert de litière?					<b>✓</b>
BA18	Le logement des vaches taries :  a. Permet-il aux vaches de se lever et de se coucher avec aisance et d'adopter des postures de repos naturelles?  b. Est-il couvert de litière?					<b>✓</b>
BA4	La densité de logement est-elle adéquate pour les vaches taries et les vaches en lactation ? (Stabulation libre : ne dépasse pas 1,2 vache adulte par logette utilisable. Enclos à litière accumulée : prévoir 11 m² (120 pi²) par vache Holstein adulte.)					✓
BA19 (SA)	Vos systèmes d'élevage et de gestion du fumier permettent-ils d'assurer la propreté du pis, des pattes et des flancs des vaches en lactation?					<b>✓</b>
BA5	L'aire de vêlage est-elle gardée propre et sèche avant et après la mise bas?					✓
BA6	Y a-t-il un endroit désigné pour garder à l'écart et traiter les animaux malades ou blessés?					✓
ВА7	Étables à stabulation entravée – les dresseurs électriques sont-ils :  a. Conçus de façon à ne pas dépasser 2 500 volts?  b. Munis d'un ajustement pour la hauteur?  c. Situés au-dessus de l'échine lorsque la vache se tient debout avec les pattes arrière près du dalot?					<b>✓</b>
SA7	Interdisez-vous l'accès des animaux aux lieux d'entreposage du fumier et au ruissellement de fumier?					✓
SA8	Au moment de la collecte du lait, les accès à la laiterie et à la zone de chargement sont-ils exempts de contamination par le fumier?					✓
SA9	Si vous utilisez des boues d'épuration, disposez-vous d'un permis ou des autorisations nécessaires pour leur épandage sur votre ferme?					<b>√</b>

### Aliments et eau

Exigen	ices	Oui	Non	n 50	Renseignen la validatio	nents sur n	
Chapit	re 2 du Manuel de référence	Oui	INOII	S.O.	majeure/ mineure	démérites	
SA10	Avez-vous recours à des aliments médicamentés? ☐ Oui ☐ Non						
	Dans l'affirmative : avez-vous rédigé et mis en œuvre une procédure normalisée régissant la distribution des aliments médicamentés? (PN 7)					<b>√</b>	
SA11	Recevez-vous des aliments médicamentés comportant une période de retrait du lait ou de la viande ou dont l'usage est interdit chez les vaches en lactation?					<b>✓</b>	
	Dans l'affirmative, les bacs et les contenants d'entreposage sont-ils clairement identifiés à l'intention de ceux qui livrent et qui utilisent ces aliments?						
SA12	À la ferme, avez-vous des aliments pour animaux de compagnie ou des aliments qui ne sont pas destinés aux ruminants selon l'étiquette (étiquette portant la mise en garde : « Il est interdit d'en nourrir les bœufs, moutons, cerfs et autres ruminants et des amendes ou autres peines sont prévues à cet égard par la Loi sur la santé des animaux »)? □ Oui □ Non				<b>✓</b>		
	Dans l'affirmative, est-ce que vous entreposez et manipulez ces aliments de manière à garantir qu'ils ne puissent pas être servis aux bovins ni contaminer les aliments destinés aux bovins?						
BA8	Avez-vous établi et mis en œuvre une procédure normalisée pour la gestion du colostrum et l'alimentation des veaux? (PN 8)					✓	
ВА9	Les génisses reçoivent-elles une alimentation adéquate pour maintenir leur bonne santé, leur croissance et leur vigueur?					<b>✓</b>	
BA10	Les animaux ont-ils tous accès à une source d'eau propre?					✓	

### Traçabilité

Exigenc	es e 3 du Manuel de référence Avez-vous un numéro d'identification de site?	Oui	ui Non	Non s.o.	5.0	Renseigneme la validation	nts sur
Chapitr				3.0.	majeure/ mineure	démérites	
TA1	Avez-vous un numéro d'identification de site?				✓		

Exigen	ces	ou:	Non		Renseignem la validation	ents sur
	re 3 du Manuel de référence	Oui	Non	S.O.	majeure/ mineure	démérites
TA2	Vos bovins laitiers sont-ils identifiés avec deux identifiants approuvés pour les bovins laitiers (INBL/ATQ)? (Dossier 5)  * Les veaux doivent être identifiés dans les 7 jours suivant leur naissance ou avant que l'animal quitte la ferme d'origine, selon la première éventualité.  * Les veaux nés à la ferme et destinés à l'industrie du bœuf de boucherie peuvent être identifiés avec un identifiant RFID unique (identifiant approuvé pour les bovins de boucherie) – à l'exception des provinces qui exigent la double identification.				✓	
SA13	Identifiez-vous tous les bovins pour permettre la tenue des dossiers de traitement (p. ex., étiquettes d'étable, colliers, etc.) si vous n'utilisez pas les identifiants approuvés INBL/ATQ à des fins de régie de troupeau?				✓	
TA3	Tenez-vous à la ferme un registre des naissances à jour (date de naissance, numéro d'identification de l'animal et numéro d'identification du site où l'animal est né)? (Dossier 1)  * Dans les 7 jours suivant la naissance de l'animal ou au moment où l'animal quitte la ferme d'origine, selon la première éventualité.				<b>✓</b>	
TA4	Transmettez-vous l'information sur les naissances d'animaux dans la base de données nationale de traçabilité dans un délai de 45 jours suivant la naissance ou avant que l'animal quitte la ferme d'origine, selon la première éventualité?				<b>✓</b>	
TA5	Pour les déplacements d'animaux (réception d'animaux à la ferme ou importation):  Tenez-vous à la ferme un registre des déplacements d'animaux à jour (numéro d'ID des animaux, date d'arrivée, numéro d'identification du site de destination et de provenance, immatriculation)? (Dossier 2)  * L'information doit être consignée dans les 7 jours suivant l'événement ou avant que l'animal quitte la ferme, selon la première éventualité.				<b>✓</b>	
ТА6	Pour les déplacements d'animaux (réception d'animaux à la ferme ou l'importation) : Transmettez-vous l'information dans la base de données nationale de traçabilité? * L'information doit être déclarée dans les 7 jours suivant l'événement ou avant que l'animal quitte la ferme, selon la première éventualité.				<b>✓</b>	
ТА7	Pour les désactivations des identifiants (élimination des animaux morts à la ferme et les exportations) : Tenez-vous un registre à la ferme ? (Dossier 3 et 4) * L'information doit être consignée dans les 7 jours suivant l'événement.				<b>✓</b>	

Exigen		Oui	Non	s.o.	Renseignements sur la validation	
Chapit	re 3 du Manuel de référence	Oui	INOII	3.0.	majeure/ mineure	démérites
TA8	Pour les désactivations des identifiants (élimination des animaux morts à la ferme et les exportations) : Transmettez-vous l'information sur les événements dans la base de données nationale de traçabilité?  * L'information doit être déclarée dans les 7 jours suivant l'événement.				<b>✓</b>	

### Biosécurité et santé animale

Exigen	ices	Oui	Oui Non	Non s.o.	Renseignem la validation	ents sur 1
Chapit	re 4 du Manuel de référence	Oui	INOII	5.0.	majeure/ mineure	démérites
Gestion	n de la santé des animaux					
SA14	Avez-vous une Déclaration de santé des bovins signée par un médecin vétérinaire chaque année dont la version la plus récente est gardée en dossier? (Dossier 6)				✓	
BA11	Avez-vous établi et mis en œuvre une procédure normalisée pour les pratiques de santé animale (p. ex, l'ébourgeonnage et l'écornage, la castration, l'ablation des trayons surnuméraires) et pour le marquage, qui inclut le soulagement adéquat de la douleur, le cas échéant? (PN 9)				<b>✓</b>	
BA12	Les animaux malades, blessés, trop maigres (cote d'état de chair ≤ 2), atteints de boiterie sévère ou souffrants reçoivent-ils des soins médicaux rapidement?					<b>✓</b>
BA20	Avez-vous établi et mis en œuvre une procédure normalisée pour la gestion des animaux à terre? (PN 10)				✓	
BA13	Avez-vous établi et mis en œuvre une procédure normalisée pour l'euthanasie? (PN 11)				<b>✓</b>	
BA14	Évaluez-vous l'état de chair, les blessures aux jarrets, aux genoux et au cou ainsi que la boiterie au sein du troupeau laitier et :  a. Conservez-vous un registre des résultats observés? (Dossier 7)  b. Appliquez-vous des mesures correctives si les notes du troupeau sont dans les zones jaune ou rouge?				<b>√</b>	
BA15	La queue de vos vaches est-elle intacte? (Dossier 18)				<b>√</b>	
BIO1	Au cours des deux dernières années, avez-vous complété l'évaluation des risques pour la biosécurité avec votre médecin vétérinaire afin d'identifier et d'atténuer ces risques à votre ferme? (Dossier 6b)				✓	
BIO2	Tenez-vous un registre pour consigner les épisodes de maladie suivants observés chez les vaches (avortement, boiterie, mammite, diarrhée, pneumonie, décès) et chez les veaux (diarrhée, pneumonie, décès)? (Dossier 10)					✓

Exigen		Oui	Non	s.o.	Renseignem la validation majeure/ mineure	nents sur n
Chapit	tre 4 du Manuel de référence	Oui	INOII	5.0.		démérites
BIO3	En collaboration avec votre médecin vétérinaire, avez-vous établi et mis en œuvre une PN de vaccination contre des maladies précises? (PN 12)				<b>✓</b>	
Récept	ion et déplacement des animaux					
BIO4	En collaboration avec votre médecin vétérinaire, avez-vous établi et mis en œuvre une PN pour prévenir l'introduction de maladies infectieuses lors de l'arrivée dans vos installations de <b>nouveaux animaux</b> provenant d'autres troupeaux? (PN 13)				✓	
BIO5	En collaboration avec votre médecin vétérinaire, avez-vous établi et mis en œuvre une PN pour prévenir l'introduction de maladies infectieuses lors du retour dans vos installations d'animaux ayant été en contact avec d'autres troupeaux, p. ex. lors d'expositions, etc.? (PN 14)				<b>✓</b>	
Person	nel de service, visiteurs, véhicules et équipement				'	
BIO6	En collaboration avec votre médecin vétérinaire, avez-vous établi et mis en œuvre une PN pour prévenir l'introduction de maladies infectieuses à la ferme par des membres de la famille, des employés, des visiteurs ou des fournisseurs de services? (PN 15)				✓	
BIO7	Une affiche avec des consignes est-elle installée au principal point d'accès et visible du stationnement principal?				$\checkmark$	

### Médicaments et produits chimiques utilisés pour les bovins

Exigen		Oui	Non	S.O.	Renseignements sur la validation	
Chapiti	e 5 du Manuel de référence	Oui	INOII	3.0.	majeure/ mineure	démérites
SA15	Tenez-vous une liste de tous les médicaments et les produits chimiques que vous utilisez pour les bovins? (Dossier 9)				✓	
SA16	Entreposez-vous et manipulez-vous les médicaments et les produits chimiques destinés aux animaux :  a. (Y compris les seringues et les aiguilles) dans les conditions de propreté et d'hygiène voulues, dans un lieu prévu à cet effet et conformément aux directives de l'étiquette?  b. De manière à ne pas contaminer le lait, la viande ou les aliments des animaux?  c. Dans des armoires ou des endroits séparés en ce qui concerne les produits pour les vaches taries et veaux, les produits pour les vaches en lactation et les produits non destinés aux bovins laitiers?				<b>✓</b>	

Exigen	ces	Oui	Non		Renseigneme la validation majeure/ mineure	nents sur n
Chapit	re 5 du Manuel de référence	Oui	NOTI	s.o.		démérites
SA17	Utilisez-vous <b>seulement</b> des médicaments pour les bovins (y compris les bains de pieds médicamentés):  • Homologués au Canada pour les bovins laitiers?  • Conformément à l'étiquette?  • Conformément aux directives écrites d'un médecin vétérinaire, qui doivent être obtenues pour chaque utilisation de médicaments en dérogation des directives de l'étiquette et pour chaque médicament vétérinaire administré qui n'est pas homologué pour l'emploi au Canada? (Dossier 8)				<b>✓</b>	
SA18	Lors du bris d'une aiguille dont les fragments sont irrécupérables, vérifiez-vous et consignez-vous l'identité de l'animal et le site d'injection? (Dossier 11)				✓	
SA19	Identifiez-vous tous les animaux du troupeau laitier ayant reçu un traitement imposant une période de retrait du lait (p. ex., bracelets aux pattes)?  Préciser le mode d'identification :				<b>✓</b>	
SA20	Tenez-vous un registre écrit permanent de tous les médicaments et les produits chimiques utilisés sur les bovins qui ont une période de retrait du lait ou de la viande? (Dossier 10)				<b>✓</b>	
SA21	Avez-vous rédigé et mis en œuvre une procédure normalisée pour le traitement des animaux? (PN 5)				<b>✓</b>	

### Gestion de la traite

Exigen	Exigences		Non		Renseignements sur la validation	
Chapit	re 6 du Manuel de référence	Oui	NOII	S.O.	majeure/ mineure	démérites
Gestion	n de la traite					
SA22	Avez-vous rédigé et mis en œuvre une procédure normalisée pour les préparatifs de la traite? (PN 1)					✓
SA23	Avez-vous rédigé et mis en œuvre une procédure normalisée pour la traite? (PN 2)					✓
SA24	Veillez-vous à ce que tous les trayons soient minutieusement nettoyés, désinfectés et asséchés avant la traite (p. ex., traces de fumier et de la solution de trempage enlevées) en utilisant des produits homologués?					✓
SA25	Avez-vous établi et mis en œuvre une procédure normalisée afin de réduire le risque d'expédier du lait anormal? (PN 3)					<b>✓</b>

Exigences Chapitre 6 du Manuel de référence		Out	Non		Renseignements sur la validation	
		Oui	Non	S.O.	majeure/ mineure	démérites
Traite (	de vaches traitées					
SA26	Avez-vous établi et mis en œuvre une procédure normalisée afin de réduire le risque d'expédier du lait venant d'animaux traités? (PN 3)				✓	
SA27	Testez-vous le lait de nouvelles vaches afin de déceler la présence d'inhibiteurs avant d'expédier le lait, ou retenez-vous le lait à moins d'obtenir un résultat négatif, puis consignez-vous les résultats (Dossier 10) <b>ou</b> disposez-vous d'une lettre de garantie du propriétaire précédent? (Dossier 11b)				<b>✓</b>	

### Refroidissement et entreposage du lait

Exigences		Oui	Non	s.o.	Renseignements sur la validation	
Chapitr	Chapitre 7 du Manuel de référence		Out Noil		majeure/ mineure	démérites
SA28	La température du réservoir à lait est-elle vérifiée et consignée après chaque traite pour chaque réservoir? (Dossier 12)				✓	

### Nettoyage des lieux et de l'équipement

Exigen	igences		Non		Renseignements sur la validation	
Chapit	re 8 du Manuel de référence	Oui	Non	S.O.	majeure/ mineure	démérites
Assaini	ssement du matériel					
SA29	Utilisez-vous des produits de nettoyage approuvés, conformément à la Fiche de nettoyage et d'assainissement qui doit se trouver dans la laiterie? (Dossier 14)				<b>√</b>	
SA30	Procédez-vous régulièrement à une inspection de la propreté de l'équipement de traite et consignez-vous les résultats pour chaque système de lavage, y compris vérifier et consigner la température de l'eau chaude du robinet ou de l'eau de lavage au moins une fois par mois? (Dossier 13)				✓	
SA31	Avez-vous établi et mis en œuvre une procédure normalisée pour nettoyer le matériel après la traite? (PN 4)				✓	
SA32	Faites-vous faire une inspection annuelle de chaque système de lavage de l'équipement par un professionnel de l'industrie et les lacunes notées ont-elles été corrigées? (Dossier 14b)				<b>✓</b>	

Exigen	Exigences Chapitre 8 du Manuel de référence		Non	s.o.	Renseignements sur la validation	
Chapit			Oui Non		majeure/ mineure	démérites
La laite	erie					
SA33	La laiterie sert-elle exclusivement au refroidissement et à l'entreposage du lait, au nettoyage et à l'entreposage des produits et du matériel utilisés pour la production et la manipulation du lait?				✓	
SA34	Les produits de nettoyage sont-ils entreposés dans un endroit et d'une manière qui ne contamineront pas le lait?				✓	
SA35	La laiterie et les surfaces extérieures du matériel de traite et de l'entreposage du lait sont-elles propres?				<b>√</b>	
SA36	Disposez-vous d'un interrupteur de sécurité en bon état ou d'un système à sécurité intégrée afin d'éviter l'introduction accidentelle de l'eau de lavage dans le réservoir à lait?				<b>✓</b>	
SA37	Avez-vous retiré tous les thermomètres et manomètres à mercure de la laiterie?				✓	
SA38	Les luminaires à proximité de l'ouverture du réservoir à lait sont-ils protégés afin d'éviter que du verre ne se retrouve dans le réservoir?				<b>✓</b>	
Utilisat	tion d'eau pour le nettoyage des surfaces en contact ave	c le lai	t		·	<u> </u>
SA39	<ul> <li>Est-ce que:</li> <li>Vous analysez chaque année l'eau utilisée pour le nettoyage de l'équipement de traite selon les paramètres microbiologiques établis par les autorités provinciales compétentes?</li> <li>Vous veillez à ce que l'eau satisfasse aux paramètres microbiologiques établis?</li> <li>Les résultats des analyses d'eau sont consignés? (Dossier 15)</li> </ul>				✓	

### Manipulation et expédition des animaux

Exigences		Oui	Non	s.o.	Renseignements sur la validation	
Chapitr	Chapitre 9 du Manuel de référence		Non		majeure/ mineure	démérites
BA16	Manipulez-vous les animaux en évitant autant que possible le recours aux aiguillons électriques?					✓
SA40 (BA)	Avez-vous établi et mis en œuvre une procédure normalisée pour l'expédition des animaux? (PN 6)				✓	

### **Environnement**

Exigence Chapitr	es e 10 du Manuel de référence	Oui	Non	s.o.	Renseigneme la validation majeure/ mineure	nts sur démérites
EN1	Avez-vous un Plan environnemental de la ferme (PEF) provincial ou un Plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA) ou l'équivalent d'un PAA pour déceler et gérer les risques environnementaux sur votre ferme?*				✓	

<sup>\*</sup> L'exigence environnementale entre en vigueur le 1er septembre 2021.

### Formation du personnel et communications

Exigen	ces	Out	New		Renseignem la validation	nents sur 1
Chapitre 11 du Manuel de référence		Oui	Non	S.O.	majeure/ mineure	démérites
SA41 (BA, TA, BIO, EN)	<ul> <li>Est-ce que vous :</li> <li>Dispensez régulièrement de la formation au personnel sur la mise en œuvre du programme proAction?</li> <li>Dispensez de la formation au nouveau personnel sur la mise en œuvre du programme proAction?</li> <li>Veillez à ce que le personnel ait accès aux procédures normalisées, aux plans de mesures correctives et aux dossiers que vous avez élaborés et tenus à jour?</li> </ul>					<b>✓</b>
BA17	Les préposés aux animaux reçoivent-ils tous la formation voulue et connaissent-ils le comportement des animaux et les techniques de manipulation en douceur?					✓
SA42	Disposez-vous d'un plan écrit de mesures correctives sur la façon de communiquer et d'intervenir dans les cas suivants : (Dossier 16)  • Emploi erroné de médicaments ou d'autres produits chimiques pour un animal (BP)?  • Introduction de lait d'une vache traitée dans le réservoir à lait (PC)?  • Refroidissement ou entreposage incorrect du lait (PC)?  • Surfaces sales entrant en contact avec le lait (BP)?  • Température de l'eau de lavage incorrecte (BP)?  • Contamination bactérienne de l'eau utilisée pour le nettoyage de l'équipement de traite (BP)?  • Vente d'un animal traité ou portant une aiguille brisée sans en informer l'acheteur (PC)?				<b>✓</b>	
SA43	Tenez-vous un registre des problèmes survenus et des mesures correctives prises concernant :  Un traitement administré à un animal (Dossier 17)?  La présence de résidus d'inhibiteurs dans le lait (Dossier 17)?  Le refroidissement et l'entreposage du lait (Dossier 12 ou 17)?  Le nettoyage de l'équipement et température de l'eau chaude et de l'eau de lavage (Dossier 13 ou 17)?  La qualité de l'eau (Dossier 15 ou 17)?  L'expédition d'animaux (Dossier 17)?				✓	

### **Dossiers obligatoires**

Pour satisfaire aux exigences de proAction, il faut tenir les registres suivants :

Procédures normalisées (PN):

	,
PN 1	PN pour les préparatifs de la traite
PN 2	PN pour la traite
PN 3	PN pour la traite de vaches traitées
	ou produisant du lait anormal
PN 4	PN pour le nettoyage après la traite
PN 5	PN pour le traitement des animaux
PN 6	PN pour l'expédition des animaux
PN 7	PN pour la distribution
	d'aliments médicamentés
PN 8	PN pour la gestion du colostrum
	et l'alimentation des veaux
PN 9	PN pour les pratiques de santé
	animale et le marquage
PN 10	PN pour la gestion des animaux à terre
PN 11	PN pour l'euthanasie
PN 12	PN pour la vaccination des bovins
	contre des maladies précises
PN 13	PN pour la réception de nouveaux
	animaux dans le troupeau
PN 14	PN pour le retour d'animaux
	dans le troupeau
PN 15	PN pour les visiteurs et
	•
	personnel de service
Dossier 1 :	personnel de service
Dossier 1:	personnel de service  Registre des naissances
Dossier 1 :	personnel de service  Registre des naissances   activation des identifiants
	personnel de service  Registre des naissances   activation des identifiants Registre des réceptions d'animaux
	personnel de service  Registre des naissances   activation des identifiants Registre des réceptions d'animaux à la ferme (réception   Importation)
Dossier 2 :	Registre des naissances   activation des identifiants Registre des réceptions d'animaux à la ferme (réception   Importation) Registre des décès d'animaux
Dossier 2 :	Registre des naissances   activation des identifiants Registre des réceptions d'animaux à la ferme (réception   Importation) Registre des décès d'animaux éliminés à la ferme   désactivation
Dossier 2 :	Registre des naissances   activation des identifiants Registre des réceptions d'animaux à la ferme (réception   Importation) Registre des décès d'animaux éliminés à la ferme   désactivation des identifiants
Dossier 2 :	Registre des naissances   activation des identifiants Registre des réceptions d'animaux à la ferme (réception   Importation) Registre des décès d'animaux éliminés à la ferme   désactivation
Dossier 2 :	personnel de service  Registre des naissances   activation des identifiants Registre des réceptions d'animaux à la ferme (réception   Importation) Registre des décès d'animaux éliminés à la ferme   désactivation des identifiants Registre des exportations   désactivation des identifiants
Dossier 2 : Dossier 3 :	Registre des naissances   activation des identifiants Registre des réceptions d'animaux à la ferme (réception   Importation) Registre des décès d'animaux éliminés à la ferme   désactivation des identifiants Registre des exportations   désactivation des identifiants Registre des recoupements
Dossier 2 :  Dossier 3 :  Dossier 4 :  Dossier 5 :	personnel de service  Registre des naissances   activation des identifiants Registre des réceptions d'animaux à la ferme (réception   Importation) Registre des décès d'animaux éliminés à la ferme   désactivation des identifiants Registre des exportations   désactivation des identifiants
Dossier 2 : Dossier 3 :	Registre des naissances   activation des identifiants Registre des réceptions d'animaux à la ferme (réception   Importation) Registre des décès d'animaux éliminés à la ferme   désactivation des identifiants Registre des exportations   désactivation des identifiants Registre des recoupements   identifiants remplacés ou perdus
Dossier 2 :  Dossier 3 :  Dossier 4 :  Dossier 5 :  Dossier 6 :	Registre des naissances   activation des identifiants Registre des réceptions d'animaux à la ferme (réception   Importation) Registre des décès d'animaux éliminés à la ferme   désactivation des identifiants Registre des exportations   désactivation des identifiants Registre des recoupements   identifiants remplacés ou perdus Déclaration de santé des bovins Questionnaire d'évaluation des risques
Dossier 2 :  Dossier 3 :  Dossier 4 :  Dossier 5 :  Dossier 6 :	Registre des naissances   activation des identifiants Registre des réceptions d'animaux à la ferme (réception   Importation) Registre des décès d'animaux éliminés à la ferme   désactivation des identifiants Registre des exportations   désactivation des identifiants Registre des recoupements   identifiants remplacés ou perdus Déclaration de santé des bovins
Dossier 2 :  Dossier 3 :  Dossier 4 :  Dossier 5 :  Dossier 6 :  Dossier 6b :	Registre des naissances   activation des identifiants Registre des réceptions d'animaux à la ferme (réception   Importation) Registre des décès d'animaux éliminés à la ferme   désactivation des identifiants Registre des exportations   désactivation des identifiants Registre des recoupements   identifiants remplacés ou perdus Déclaration de santé des bovins Questionnaire d'évaluation des risques pour la biosécurité de la ferme laitière Résumé d'évaluation des bovins
Dossier 2 :  Dossier 3 :  Dossier 4 :  Dossier 5 :  Dossier 6 :  Dossier 6b :	Registre des naissances   activation des identifiants Registre des réceptions d'animaux à la ferme (réception   Importation) Registre des décès d'animaux éliminés à la ferme   désactivation des identifiants Registre des exportations   désactivation des identifiants Registre des recoupements   identifiants remplacés ou perdus Déclaration de santé des bovins Questionnaire d'évaluation des risques pour la biosécurité de la ferme laitière Résumé d'évaluation des bovins Registre d'évaluation des bovins
Dossier 2 :  Dossier 3 :  Dossier 4 :  Dossier 5 :  Dossier 6 :  Dossier 6b :	Registre des naissances   activation des identifiants Registre des réceptions d'animaux à la ferme (réception   Importation) Registre des décès d'animaux éliminés à la ferme   désactivation des identifiants Registre des exportations   désactivation des identifiants Registre des recoupements   identifiants remplacés ou perdus Déclaration de santé des bovins Questionnaire d'évaluation des risques pour la biosécurité de la ferme laitière Résumé d'évaluation des bovins
Dossier 2:  Dossier 3:  Dossier 4:  Dossier 5:  Dossier 6:  Dossier 6b:  Dossier 7:	Registre des naissances   activation des identifiants Registre des réceptions d'animaux à la ferme (réception   Importation) Registre des décès d'animaux éliminés à la ferme   désactivation des identifiants Registre des exportations   désactivation des identifiants Registre des recoupements   identifiants remplacés ou perdus Déclaration de santé des bovins Questionnaire d'évaluation des risques pour la biosécurité de la ferme laitière Résumé d'évaluation des bovins Registre d'évaluation des bovins (stabulation libre ou entravée)

dérogation des directives de l'étiquette

Registre des médicaments et des produits chimiques utilisés pour

Registre de traitement des bovins

Registre des aiguilles brisées

les bovins

Dossier 9:

Dossier 10:

Dossier 11:

Dossier 11b :	Exemple de lettre de garantie   Dossier d'expédition
Dossier 12 :	Registre des températures du réservoir à lait, relevés d'enregistreur graphique
	ou données informatiques codées
Dossier 13 :	Registre de nettoyage de l'équipement de traite
Dossier 14:	Fiche de nettoyage et d'assainissement
Dossier 14b :	Modèle d'inspection annuelle du système de lavage
Dossier 15:	Relevé des analyses d'eau ou le rapport d'analyse du laboratoire
Dossier 16 :	Plans de mesures correctives
Dossier 17:	Registre des écarts et des
	mesures correctives
Dossier 18 :	Registre d'amputation de la queue

Les modèles que vous trouverez dans le Cahier de travail ont été testés et sont les plus populaires auprès des producteurs. **Vous pouvez vous en servir ou utiliser les vôtres.** Si vous optez pour utiliser vos propres dossiers, ceux-ci **devront contenir toutes les données obligatoires.** 

**Par exemple :** Le registre de traitement des bovins doit comprendre les éléments suivants :

- Numéro d'identification de l'animal
- Date de péremption validée
- Traitement administré (produit, dose, voie d'administration)
- Délai d'attente (lait et viande)
- Date du traitement
- Fin de la période de retrait (lait et viande)
- Préposé au traitement (signature)

Les registres suivants doivent être tenus pendant une période de 5 ans (10 ans en Alberta) pour respecter les exigences du volet Traçabilité animale.

0	3
Dossier 1:	Registre des naissances   activation des identifiants
Dossier 2:	Registre des réceptions d'animaux la ferme (réception   Importation)
	ia terrile (reception   importation)
Dossier 3:	Registre des décès d'animaux
	éliminés à la ferme   désactivation
	des identifiants
Dossier 4:	Registre des exportations
	désactivation des identifiants
Dossier 5:	Registre des recoupements
	identifiants remplacés ou perdus

PN N°	Date de rédaction/révision :
Objet :	
Étape 7	
Étape 8	
Étape 9	
Étape 10	

### PN 1: Les préparatifs de la traite

Énumérez étape par étape la procédure pour préparer l'équipement et s'assurer à ce que les vaches soient traitées avec de l'équipement propre et en bon état. Vous trouverez un modèle de PN et les éléments obligatoires au chapitre 6 du Manuel de référence.

### PN 2: La traite

Décrivez étape par étape la procédure afin que la traite des vaches soit effectuée tous les jours de la même façon. Vous trouverez un modèle de PN au chapitre 6 du Manuel de référence.

### PN 3: La traite de vaches traitées ou produisant du lait anormal

Décrivez étape par étape la procédure à utiliser afin de ne pas expédier du lait anormal, du lait contenant des médicaments pour les bovins ou des résidus de produits chimiques et pour empêcher ce lait d'entrer dans la chaîne alimentaire. Vous trouverez un modèle de PN et les éléments obligatoires au chapitre 6 du Manuel de référence.



**Note :** Si vos procédures sont différentes pour le lait anormal de vaches non traitées et le lait de vaches traitées, vous aurez besoin de deux PN distinctes.



**Note :** Si vous avez un problème ou si la traite d'une vache traitée a été effectuée incorrectement, consultez les plans de mesures correctives, Dossier 16.

### PN 4: Le nettoyage après la traite

Décrivez étape par étape la procédure après la traite pour s'assurer que le lait soit refroidi correctement et que le matériel soit nettoyé adéquatement. Vous trouverez un modèle de PN et les éléments obligatoires au chapitre 8 du Manuel de référence.



**Note :** Si vous avez un problème ou si l'équipement n'est pas nettoyé correctement, consultez les plans de mesures correctives, Dossier 16.

### PN 5: Le traitement des animaux

Afin d'éviter que les médicaments pour les bovins ou les résidus de produits chimiques ne se retrouvent dans le lait et la viande, l'administration correcte des médicaments pour les bovins est essentielle. Décrivez étape par étape comment administrer des médicaments aux bovins. Vous trouverez un modèle de PN et les éléments obligatoires au chapitre 5 du Manuel de référence



**Note :** Si vous avez un problème ou si le traitement d'un animal n'est pas bien fait, consultez les plans de mesures correctives, Dossier 16.

### PN 6: L'expédition des animaux

**Salubrité des aliments :** Décrivez étape par étape les mesures à prendre pour s'assurer de ne pas expédier des animaux présentant des résidus de médicaments ou de produits chimiques, ou des aiguilles brisées. Vous trouverez un modèle de PN et les éléments obligatoires au chapitre 9 du Manuel de référence.



**Note :** Si vous avez un problème ou si vous expédiez un animal qui a été traité, consultez les plans de mesures correctives, Dossier 16.

**Bien-être animal :** Décrivez les étapes à suivre pour s'assurer que les animaux sont aptes au transport, identifiés correctement, bien préparés pour le trajet et manipulés correctement pour assurer leur bien-être. Vous trouverez un modèle de PN et les éléments obligatoires au chapitre 9 du Manuel de référence.

### PN 7: La distribution d'aliments médicamentés

Si vous distribuez des aliments médicamentés (p. ex., moulée médicamentée pour veau), décrivez étape par étape les mesures à prendre pour éviter que des résidus d'aliments médicamentés n'entrent dans la chaîne alimentaire humaine. Vous trouverez un modèle de PN et les éléments obligatoires au chapitre 2 du Manuel de référence.

### PN 8: La gestion du colostrum et l'alimentation des veaux

Décrivez le programme d'alimentation des veaux en place pour assurer une alimentation suffisante au maintien de la bonne santé, de la croissance et de la vigueur des veaux. Vous trouverez un modèle de PN et les éléments obligatoires au chapitre 2 du Manuel de référence.

### PN 9: Les pratiques de santé animale et le marquage

Décrivez les pratiques en place à la ferme pour veiller à ce que le personnel responsable de procédures de santé animale comme l'ébourgeonnage ou l'écornage, la castration, l'ablation des trayons surnuméraires et le marquage puisse exécuter ces procédures tout en réduisant le plus possible l'inconfort subi par l'animal. Vous trouverez un modèle de PN et les éléments obligatoires au chapitre 4 du Manuel de référence.

### PN 10: La gestion des animaux à terre

Décrivez les pratiques en place à la ferme pour veiller à ce qu'un animal à terre soit soigné correctement et qu'il soit déplacé doucement au besoin, tout en réduisant le plus possible le stress et le choc subis par l'animal. Vous trouverez un modèle de PN et les éléments obligatoires au chapitre 4 du Manuel de référence.

### PN 11: L'euthanasie

Décrivez la méthode d'euthanasie en place à la ferme pour veiller à ce que le personnel puisse agir rapidement et voir à ce que toute euthanasie soit exécutée par des personnes qualifiées, d'une manière rapide et causant le moins de douleur et de stress possible. Vous trouverez un modèle de PN au chapitre 4 du Manuel de référence.

### PN 12: Vaccination des bovins contre des maladies précises

Afin de s'assurer que les bovins soient vaccinés adéquatement, veuillez décrire étape par étape la procédure à suivre lors de la vaccination de votre troupeau. Vous trouverez un modèle de PN et les éléments à y inclure au chapitre 4 du Manuel de référence.

### PN 13 : Réception de nouveaux animaux dans le troupeau

Afin de s'assurer que tous les nouveaux animaux soient intégrés à votre troupeau de façon à limiter le risque d'introduction d'agents pathogènes dans le troupeau, veuillez décrire étape par étape la procédure à suivre lors de la réception des animaux. Vous trouverez un modèle de PN et les éléments à y inclure au chapitre 4 du Manuel de référence.

### PN 14: Retour d'animaux dans le troupeau

Afin de s'assurer de limiter le risque d'introduction d'agents pathogènes dans le troupeau, veuillez décrire étape par étape la procédure à suivre lors du retour des animaux dans vos installations. Vous trouverez un modèle de PN et les éléments à y inclure au chapitre 4 du Manuel de référence.



**Note :** Si la procédure pour la réception de nouveaux animaux est la même que la procédure pour le retour de bovins dans le troupeau, vous pouvez combiner les PN 13 et 14.

### PN 15: Visiteurs et personnel de service

Afin de s'assurer que les mesures de biosécurité devant être appliquées pour prévenir l'introduction de maladies infectieuses soient bien comprises, tant par les visiteurs que par le personnel de service, veuillez décrire étape par étape la procédure en place. Vous trouverez un modèle de PN et les éléments à y inclure au chapitre 4 du Manuel de référence.

Dossier 1: Registre des naissances | activation des identifiants (TA3)

Année:	Numéro d'identification Date de consignation du site où l'animal est né (Jour/Mois)	7				
	Numéro d du site où	QC 321654 7				
	Numéro d'identification de l'animal à 15 chiffres	Ly 12246326				
	Date de naissance (Jour/Mois)	15/04				

\* 7 jours suivant la naissance **ou** avant que l'animal quitte la ferme d'origine, selon la première éventualité

\* 7 jours suivant l'événement **ou** avant que l'animal quitte la ferme, selon la première éventualité

Dossier 2 : Registre des réceptions d'animaux à la ferme (réception | Importation) (TA5)

Dossier 2 : Reg	istre des receptic	<b>Dossier 2</b> : Registre des receptions d'animaux à la ferme (reception   importation) <b>(1A5)</b>	ron   monandor	A5)	
					Année :
Type d'événement	Date de réception de l'animal (Jour/Mois)	Numéro d'identification de l'animal à 15 chiffres	Numéro d'identification du site de réception de l'animal	Numéro d'identification du site de provenance de l'animal	Numéro de plaque d'immatriculation du véhicule ou de la remorque
図 Réception		124 000 012 246 226	00 221657 7	ON 1332/26 1	A14 576
□ Importation	10/04	020 042 210 000 421	⟨\(\chi_0\) + /	ON - 20+00 -	1170
□ Réception					
□ Importation					
□ Réception					
□ Importation					
□ Réception					
□ Importation					
□ Réception					
□ Importation					

Dossier 3 : Registre des décès d'animaux éliminés à la ferme | désactivation des identifiants (TA7)

Année:	Date de consignation (Jour/Mois)	20/04				
	Numéro d'identification du site où l'animal est décédé	QC 321654 7				
	Numéro d'identification de l'animal à 15 chiffres	124 000 012 246 326				
	Date de décès (Jour/Mois)	15/04				

Dossier 4 : Registre des exportations | désactivation des identifiants (TA7)

possier 4: Negratie	nesacutation des exportanons   desacutation des identification (147)	des identification (147)		Année:
Date d'exportation de l'animal (Jour/Mois)	Numéro d'identification de l'animal à 15 chiffres	Numéro d'identification du site d'où l'animal est sorti	Numéro d'identification du site de destination	Numéro de plaque d'immatriculation du véhicule ou de la remorque
15/04	124 000 012 246 326	ON 123456 1	QC 3216547	414 FZG
* 7 jours suivant le chargement de l'animal à exporter	de l'animal à exporter			

Dossier 5 : Registre des recoupements | identifiants remplacés ou perdus (TA2)

Année:	Date de consignation (Jour/Mois)	20/04				
	Nouveau numéro d'identification de l'animal à 15 chiffres	Ly 12246326				
	Ancien numéro d'identification de l'animal à 15 chiffres	840 000 123 456 789				
	Date de remplacement (Jour/Mois)	15/04				

\* 7 jours suivant la mise en place d'un nouvel identifiant sur l'animal ou avant son départ de la ferme, selon la première éventualité

### Dossier 6 : Déclaration de santé des bovins (SA14)

Nom du producteur (nom sur le permis) :
Permis nº :
Nom du médecin vétérinaire :
Déclaration du médecin vétérinaire :
En date d'aujourd'hui, j'ai observé l'état général de la santé des bovins de ce troupeau. Celui-ci est en santé ou reçoit soins et traitements de routine adéquats. J'ai vérifié que ce producteur a bien un système en place pour identifier les vaches traitées et malades et pour empêcher que le lait de ces vaches ne se retrouve dans le réservoir à lait.
Signature du médecin vétérinaire :
Date :

Remarque: La déclaration est valide pour un an et doit être renouvelée chaque année.

Le Manitoba, l'Ontario et le Québec ont leur propre version de la déclaration. Le producteur devrait s'adresser à son association provinciale pour obtenir la version pertinente.

### Lignes directrices pour la déclaration :

L'objet de la Déclaration de santé des bovins est de satisfaire à l'exigence des pays importateurs pour démontrer que le lait utilisé dans les produits exportés provient d'animaux en santé. Une inspection vétérinaire annuelle du troupeau est l'exigence minimale.

Le médecin vétérinaire doit chercher des indices ou des signes visibles d'une maladie qui est transmissible aux humains par le lait ou qui peut porter atteinte à la qualité ou aux caractères organoleptiques du lait. Si l'organisme provincial de réglementation juge que le lait est acceptable, le médecin vétérinaire devrait pouvoir signer la Déclaration.

Tous les producteurs canadiens sont tenus d'avoir une Déclaration de santé des bovins dûment signée, ceci parce que le lait est mélangé au Canada et que le lait destiné à des produits d'exportation n'est pas séparé.

La Déclaration de santé des bovins ne concerne pas le bien-être des animaux. Elle vise uniquement la santé des animaux.

# Dossier 6B: Questionnaire d'évaluation des risques pour la biosécurité de la ferme laitière (BIO1)

Nom	Nom de la ferme :	Date de l'évaluation : (AAMMJJ)	uation : (AAN	/(I[MI])		
	· +25 4 5 5 5 1 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5					
						יי כוט מכט וומסא.
Adres	Adresse postale :					
Télép	Téléphone : ( ) -	O	Courriel :			
Veuille	Veuillez indiquer les trois maladies qui vous préoccupent le plus sur votre ferme :	1				
5						
	Fréquence à laquelle chaque pratique	Toujours ou oui	Presque Jamais toujours Parfois ou non	Parfois	Jamais ou non	
		>95 %	70-95 %   1-69 %	1-69 %	% 0	Remarques
Sect	Section 1. Gestion de la santé des animaux					
1.1	Empêchez-vous le contact direct entre les veaux non sevrés et les bovins plus âgés?	0	0	0	0	
1.2	Empêchez-vous le contact direct entre les veaux sevrés et les vaches en lactation?	0	0	0	0	
1.3	Empêchez-vous le contact direct entre les vaches taries et les vaches en lactation?	0	0	0	0	
<b>1</b> .	Empêchez-vous les veaux de téter leur mère?	0	0	0	0	
1.5	Séparez-vous les veaux de leur mère dans les 30 minutes suivant la naissance?	0	0	0	0	

	Remardues										
Jamais ou non	% 0	$\bigcirc$	0		0	0	0	0	0	0	0
Jamais Parfois ou non	1-69 %	$\circ$				0	0	0	0		0
Presque toujours	70-95 %	0				0	0	$\bigcirc$	0		$\bigcirc$
Toujours ou oui	>95 %	0	$\bigcirc$		0	0	0	$\bigcirc$		0	$\bigcirc$
Fréquence à laquelle chaque pratique	est utilisée à la ferme →	Du fumier est-il épandu dans des champs où de jeunes bovins vont paître ou dont la récolte servira à les nourrir durant la même saison?	Appliquez-vous un programme de lutte contre les parasites revu par un médecin vétérinaire?	Section 2. Réception et déplacement des bovins	Avez-vous introduit de nouveaux animaux dans votre troupeau depuis la dernière évaluation des risques (ou au cours des 2 dernières années, si aucune évaluation des risques n'a encore été réalisée)?	<ul> <li>Exigez-vous d'avoir accès au dossier de santé de ces bovins avant leur arrivée dans votre troupeau?</li> </ul>	<ul> <li>Exigez-vous que ces bovins soient vaccinés avant leur arrivée dans votre troupeau?</li> </ul>	<ul> <li>Isolez-vous ces bovins avant leur arrivée dans votre troupeau?</li> </ul>	<ul> <li>Procédez-vous à des tests de dépistage particuliers sur ces bovins?</li> </ul>	Depuis la dernière évaluation des risques (ou au cours des 2 dernières années, si aucune évaluation des risques n'a encore été réalisée), est-ce que des bovins sont revenus dans le troupeau après avoir été en contact avec d'autres bovins (expositions, séjour en pension, etc.)?	<ul> <li>Isolez-vous ces bovins avant de les réintégrer dans votre troupeau?</li> </ul>
		1.16	1.17	Sectic	2.1	2.1a	2.1b	2.1c	2.1d	2.2	2.2a

	Fréquence à laquelle chaque pratique est utilisée à la ferme →	Toujours ou oui >95 %	Presque toujours 70-95 %	Parfois 1-69 %	Jamais ou non 0 %	Remarques
2.3	lsolez-vous les animaux malades des autres animaux du troupeau?	$\bigcirc$	0	$\bigcirc$	$\bigcirc$	
Sectio	Section 3. Gestion des installations et assainissement					
<u>.7</u>	Les allées sont-elles raclées ou rincées assez souvent pour éviter la contamination des pieds et des pattes des vaches par le fumier?	0	0	0	0	
3.2	Les stalles des animaux sont-elles nettoyées assez souvent pour empêcher la contamination du pis des vaches par le fumier?	$\bigcirc$	0	$\bigcirc$	$\bigcirc$	
ω. ω	Désinfectez-vous les enclos ayant logé des bovins malades entre chaque cas d'éclosion de maladie?	0	0	$\bigcirc$	0	
3.4	Avez-vous un endroit désigné pour loger les bovins malades?	0			0	
3.5a	Procédez-vous au nettoyage complet et à l'assainissement des enclos de vêlage?	0	0	0	0	
3.5b	Si vous ne procédez pas au nettoyage ni à l'assainissement des enclos de vêlage, enlevez-vous la litière souillée et mouillée (et ajoutez-vous de la litière fraîche après chaque utilisation?)	0	0	0	0	
3.6	Le pis, les flancs et le bas des pattes des vaches sont-ils exempts de toute contamination par le fumier au vêlage?	0	0	0	0	
3.7	Nettoyez-vous l'équipement de santé des animaux après chaque utilisation (lance capsule, vêleuse, ciseaux à bandage, couteaux à onglons, tubes œsophagiens, etc.)?	0	0	0	0	
.∞ ∞	Utilisez-vous des outils et de l'équipement distincts pour l'alimentation et le nettoyage des animaux?		0	0	0	

Remarques										
Jamais ou non 0 %	0	0	0	0	0		0	$\bigcirc$	0	
Parfois 1-69 %	0	0	0	0	0		0	0		
Presque Jamais toujours Parfois ou non 70-95 % 1-69 % 0 %	0	0	0	0	0		0	0		
Toujours Presque ou oui toujours >95 % 70-95 %	0	0	0	0	0	v	0	0	0	
Fréquence à laquelle chaque pratique est utilisée à la ferme →	Lors de l'insémination artificielle ou d'un examen transrectal, utilisez-vous un gant neuf pour chaque vache?	Lors de la vaccination, de l'exécution de tests, du prélèvement d'échantillons sanguins ou de l'administration d'un traitement, utilisez-vous une aiguille neuve pour chaque animal?	Les carcasses d'animaux morts sont-elles éliminées et entreposées de manière à empêcher les bovins, les chiens, les chats, les oiseaux et les rongeurs d'y avoir accès?	Empêchez-vous les animaux d'avoir des contacts avec les bovins des fermes voisines à travers la clôture?	Les aliments stockés sont-ils à l'abri de la contamination par les chiens, les chats, les oiseaux et les rongeurs?	Section 4. Personnel de service, visiteurs, véhicules et équipements	Exigez-vous que tous les travailleurs, les visiteurs et les fournisseurs de services portent des survêtements et des chaussures propres ou jetables lorsqu'ils sont sur la ferme?	Avez-vous installé des affiches visibles à la ferme, indiquant à tous les visiteurs où se présenter et qui contacter à leur arrivée, de même que les zones à accès restreint?	Disposez-vous d'une PN régissant la tenue vestimentaire et les chaussures pour les personnes ayant séjourné à l'extérieur du pays?	Tenez-vous un registre des visiteurs?
	3.9	3.10	3.11	3.12	3.13	Secti	1.4	4.2	4.3	4.4

## Changement(s) de gestion recommandé(s): Plan de gestion de la biosécurité, convenu le (AA MM JJ): Nom du propriétaire : Nom de la ferme : ώ 'n du troupeau. risques consiste à réduire et, si possible, éliminer l'introduction de maladies infectieuses provenant de l'extérieur de la ferme et leur propagation au sein davantage, un maximum de trois pratiques exemplaires peut être convenu. Il est important de comprendre que le but de l'évaluation et du plan de gestion des à la ferme. Il est indispensable que le propriétaire soit disposé et capable d'appliquer le changement convenu. Si le propriétaire souhaite améliorer la biosécurité Il est préférable de convenir d'UNE seule pratique exemplaire prioritaire à mettre en œuvre par le propriétaire dans l'année à venir pour améliorer la biosécurité Confirmation que le médecin vétérinaire a complété le QÉR avec le producteur Médecin vétérinaire :

Plan progressif de gestion de la biosécurité à la ferme laitière

Dossier 7 : Résumé d'évaluation des bovins (BA14)

Nom de la ferme :	μ,	Type	☐ stabulation libre
Évaluateur :	5 C		<ul><li>stabulation entravée</li><li>étable à litière accumulée</li></ul>
Date d'évaluation :	S	seulement 🛮 autre	□ autre
Signature de l'évaluateur :			
Taille du troupeau : (vaches en lactation)		Svstème	<ul><li>□ salle de traite</li><li>□ lactoduc</li></ul>
Taille de l'échantillon :	70	de traite :	□ robots de traite
Nombre d'animaux identifiés comme étant malades / à l'infirmerie			autre –

# Résumé:

Mesures axées sur les animaux	Nombre d'animaux de l'échantillon ayant la note A	Pourcentage d'animaux de l'échantillon ayant la note A (note A / échantillon)	Cibles excellentes (% acceptable)
État de chair			% ≤6 ₹
Blessures au jarret			% 06 ₹
Blessures au genou			% 06 ⋜
Blessures au cou			% 06 ₹
Boiterie	'S' à surveiller		% 06 ⋜

# Remarques:

# Registre d'évaluation des bovins – stabulation libre

#			2	ω	4	5	6	7	00	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	Nomi
Identification des bovins		Échantillon 563																				Nombre total de notes A
État d																						
État de chair		Α																				
	Jarret	A																				
Blessures	Genou	R																				
	Cou	Α																				
Boiterie		R																				

Registre d'évaluation des bovins – stabulation entravée

Ferme:

Date:

Évaluateur : \_

4	Identification	État de		Blessures		Boiterie <i>en</i>	Boiterie une comb	Boiterie en stabulation er une combinaison des deux	on entrav deux	ée – <i>les 2 systè</i>	Boiterie en stabulation entravée - <i>les 2 systèmes peuvent servir ou une combinaison des deux</i>
<b>#</b>	des bovins	chair	Jarret	Genou	Cou	stabulation libre	Bord	Transfert de poids	Repos	Mouvement inégal	Boiterie flagrante / sévère
<b>—</b>	échantillon 415	A	А	А	R		А	R	А	R	R
2											
c											
4											
2											
9											
7											
∞											
6											
10											
1											
12											
13											
14											
15											
16											
17											
18											
19											
20											
Total	Total de notes A										

Remarque : ne pas oublier de reporter les résultats au Résumé d'évaluation des bovins.

### **Dossier 8 :** Directives du médecin vétérinaire pour l'utilisation de médicaments en dérogation des directives de l'étiquette **(SA17)**

Clinique :
Médecin vétérinaire :
Coordonnées du contact en cas d'urgence :
Client / Ferme :
Identification du patient ou indication :
Nom du produit :
DIN / n° d'enregistrement :
Si le produit n'a pas de DIN, cocher la case voulue :
unum vaccin  □ préparation magistrale  □ produit de santé animale (n°)  □ autre
<b>Mode d'emploi</b> (posologie, fréquence d'administration, voie d'administration, volume maximal par point d'injection, durée du traitement) :
Retrait du lait :Retrait de la viande :
Directives particulières, précautions, mises en garde, entreposage, etc. (au besoin)
(p. ex., innocuité humaine, conditions spéciales d'entreposage, dépistage de résidus d'inhibiteurs) :
Signature du médecin vétérinaire :
Date de délivrance :
Directives valables jusqu'au (date) :

**Remarque 1 :** tous les éléments sont obligatoires, sauf indication contraire. Le médecin vétérinaire peut utiliser son propre formulaire, pourvu que tous les éléments obligatoires y figurent.

**Remarque 2 :** voir le chapitre 5 du Manuel de référence pour avoir des exemples d'utilisation de médicaments en dérogation des directives de l'étiquette.

Dossier 9 : Registre des médicaments et produits chimiques utilisés pour les bovins (SA15)

Rangé conformément à l'étiquette (<)									
Étiquette ou notice du produit, ou instructions par écrit du médecin vétérinaire conservées									
Produit homologué pour les bovins laitiers (<)									
Nom du produit									
ant									
Rangé conformément à l'étiquette (<)									
uette ou ice du duit, ou ructions écrit du Aecin érinaire									

Dossier 10: Registre de traitement des bovins (SA20)

a : Épisodes à consign																					2	N° d'ID
er pour les v																					Date o péren valide	le nption (✓)
a : Épisodes à consigner pour les vaches: avortement, boiterie, mammite, diarrhée, pneumonie, décès. Épisodes à consigner pour les veaux : diarrhée, pneumonie, décès.																					diarrhée, pneumonie, décès)ª	<b>Épisode de maladie</b> (p ex., avortement, boiterie, mammite,
ammite, diarrhée, pneumon																					voie <sup>b</sup> )	Traitement administré
ie, décès. <b>É</b>																					Lait	Période de retrait (heures/joi
oisodes à con																					Viande	Période de retrait (heures/jours)
signer pour les veaux : dia	□ am □ pm	Date :	□ am □ pm	Date:	□ am □ pm	Date :	□ am □ pm	Date:	□ am □ pm	Date :	□ am □ pm	Date :	□ am □ pm	Date :	(< am ou pm )	Date du traitement						
rrhée, pneumonie, d	□ am □ pm	Date :	Lait	Fin de la période de retrait (✓ am ou pm )																		
écès.	□ am □ pm	Date :	□am □pm	Date :	□ am □ pm	Date :	Viande	iode am ou pm )														
																						tage des is (+/-) <sup>c</sup>
																					Prépo traite (signa	ment

b: Voie d'administration IM = intramusculaire (dans le muscle) IMM = intramammaire (dans le pis) IU = intra-utérine (dans l'utérus) IV = intraveineuse (dans une veine) OR = orale (par la bouche) SC = sous-cutanée (sous l'épiderme) TP = topique (sur l'épiderme) c: Dépistage des résidus requis seulement pour les nouveaux animaux ou une lettre de garantie du propriétaire précédent.

Dossier 11 : Registre des aiguilles brisées (SA18)

ture						
Signature						
on s au						
Information transmise au prochain acheteur (<)						
Info trar prod						
ē.						
Signature						
<u>ं</u> ऽ						
Endroit						
Date du bris de l'aiguille						
ate d						
nimal						
de l'a						
N° d'ID de l'animal						

Note: Ce registre doit être conservé tant et aussi longtemps que les animaux énumérés demeurent dans le troupeau.

## Dossier 11b : Exemple de lettre de garantie / dossier d'expédition (SA27)

Nom du ven	deur (person	ne ou soci	été) :				
Nom de l'ach	neteur / dest	inataire (p	ersonne ou so	ociété) :			
Date d'expé	dition :						
N° d'identifi	cation des ar	nimaux :					
de la viande d	des animaux e ou présente d Non			us le coup d'	une périod	e de retrait à	à l'égard du lait ou
Dans l'affirmat	ive, remplir le t	ableau suiva	nt:				
N° d'ID de	Date du	Produit	Dose (✓)		Date de fi la période	n de de retrait	Aiguille brisée? Dans
l'animal	traitement	Produit	Conforme à l'étiquette	En dérogation	Lait	Viande	l'affirmative, préciser le site
Le vendeur dé	clare :						
□ avoir OU,	été propriétair	e des animaı	ux vendus penda	ant au moins c	deux mois;		
□ déter OU,	nir une lettre de	e garantie de	s propriétaires p	orécédents;			
□ avoir	analysé le lait d	des animaux	afin de déceler t	toute trace d'a	ntimicrobier	à l'aide du te	est
			ns de lait à une trace d'antir		(usine/ l	aboratoire), e	t détenir la preuve
Signature du v	endeur :						
Signature de l'a	acheteur / dest	inataire :					

## Dossier 12 : Registre des températures du réservoir à lait (SA28)

	Première traite	Deuxième traite et traites subséquentes
Plage recommandée pour le refroidissement du lait	Dans les 2 heures qui suivent (de préférence ½ heure), entre 1 °C et 4 °C (34 °F et 40 °F)	<ul> <li>Température maximale du mélange 10 °C (50 °F)</li> <li>Dans l'heure qui suit (de préférence ½ heure). entre 1 °C et 4 °C (34 °F et 40 °F)</li> </ul>
Plage normale dans votre réservoir à lait <i>après</i> la traite		

Mois	:						
	Tempéra	ture du ré	servoir à	lait			Mesure corrective (si nécessaire)
Jour	Matin	Initiales	Midi	Initiales	Soir	Initiales	(Si fiecessaire)
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21							
_22							
23							
24							
25							
26							
27							
28							
29							
30							
31							
Noterila	act paccible de		aistra manuss	rit par la ralavá	dlun tharmagr	anha Várifias au	unrès d'un responsable du programme

**Note:** Il est possible de remplacer ce registre manuscrit par le relevé d'un thermographe. Vérifiez auprès d'un responsable du programme de salubrité des aliments.

T° de l'eau chaude / eau de lavage*		Vérifier le niveau d'hygiène du matériel ( Réservoir à lait ** Matériel de traite **	r le niv	it **	Ma Ma	Matériel de traite ***	de tr	aite :	*	* 7				
	Date				T° de l'eau	de lavage*								Signature

## **Dossier 14 :** Fiche de nettoyage et d'assainissement **(SA29)**

Nom de la ferme :			Date :		
Analyse de l'eau : dureté	grains pH		_ fer ppm (mg/	<b>(1)</b>	
LACTODUC / STA: n° / NOM	:		RÉSERVOIR À LAIT		
Cycle n° 1 :			Fonction :		
Nom du produit :  Température : (froide tiède chauce Volume d'eau :  Température minimale au début Température minimale à la fin :	de) _litres gallons : °	_ ml oz _ _ _	Nom du produit :  Température : (froide tièd Volume d'eau :  Température minimale au Température minimale à l	e chaude) litres gallons ı début : °	_ ml oz 
Cycle n° 2 :			Fonction :		
Nom du produit :  Température : (froide tiède chauce Volume d'eau :  Température minimale au début Température minimale à la fin :	Volume :de) _litres gallons :°		Nom du produit : Température : (froide tièd Volume d'eau : Température minimale au Température minimale à l	Volume : e chaude) litres gallons ı début :°	_ ml oz 
Cycle n° 3 :			Fonction :		
Nom du produit :  Température : (froide tiède chauce Volume d'eau :  Température minimale au début Température minimale à la fin :	de) _litres gallons : °	_ ml oz _ _	Nom du produit : Température : (froide tièd Volume d'eau : Température minimale au Température minimale à l	e chaude) litres gallons ı début : °	_ ml oz 
Cycle n° 4 :			Fonction :		
Nom du produit :  Température : (froide tiède chauce Volume d'eau :  Température minimale au début Température minimale à la fin :	de) _litres gallons : °	_ ml oz _ _	Nom du produit :	e chaude) litres gallons début : °	_ ml oz
Cycle n° 5 :			Fonction :		
Nom du produit :  Température : (froide tiède chauce Volume d'eau :  Température minimale au début Température minimale à la fin :	de) _litres gallons : °	_ ml oz	Nom du produit :  Température : (froide tièd Volume d'eau :  Température minimale au Température minimale à l	e chaude) litres gallons ı début : °	_ ml oz
Cycle n° 6 :			Fonction :		
Nom du produit :  Température : (froide tiède chauce Volume d'eau :  Température minimale au début Température minimale à la fin :	de) _litres gallons :°	_ ml oz _ _ _	Nom du produit :  Température : (froide tièd Volume d'eau :  Température minimale au Température minimale à l	e chaude) litres gallons début :°	_ ml oz
Signé par :			Entreprise :		

## Dossier 14b: Inspection annuelle du système de lavage (SA32)

**Remarque :** Les fournisseurs d'équipement et les professionnels de l'industrie peuvent utiliser ce modèle ou leur propre formulaire d'inspection du système de lavage. S'ils utilisent leur propre formulaire, ils doivent inclure les éléments figurant au présent modèle. Le Tableau de la Section 8.1.1 du Manuel de référence fournit des détails sur les paramètres à observer.

**But :** L'inspection annuelle du système de lavage représente une étape comprise dans un ensemble de bonnes pratiques destinées à réduire le plus possible les problèmes de salubrité du lait. L'inspection du système de lavage est conçue pour vous aider à repérer les éléments problématiques afin de pouvoir prévenir l'apparition de problèmes. Le modèle illustre une ligne de conduite. Votre professionnel de l'industrie peut adapter l'inspection de votre système de lavage de façon à mieux répondre aux besoins particuliers associés à votre équipement. Ce dossier devrait être rempli pour chaque STA ou système de lavage (p. ex., deux robots lavés avec une seule cuve de lavage).

Nom de la ferme :	Nom ou n° de STA :	Date :
Paramètres d'évaluation	LACTODUC	Réservoir à lait
1. Durée: temps de circulation a. Cycle n° 1: b. Cycle n° 2: c. Cycle n° 3: d. Cycle n° 4: e. Cycle n° 5: f. Cycle n° 6: Remarques / corrections:	min adéquat? ☐ Oui ☐ Non	min adéquat?
2. Température : température de l'eau selon les exigences du fabricant du détergent ou la Fiche de nettoyage et d'assainissement a. Cycle n° 1 : b. Cycle n° 2 : c. Cycle n° 3 : d. Cycle n° 4 : e. Cycle n° 5 : f. Cycle n° 6 :  Remarques / corrections :	Température en : □ C ou □ F  ° adéquat? □ Oui □ Non	Température en :
3. Bouchons de solution de lavage: Remarques / corrections :	Bonne efficacité des bouchons d'eau (cà-d. fonction de l'injecteur d'air ou du compresseur d'air)?	Pulvérisation d'eau adéquate?  ☐ Oui ☐ Non ☐ Lavage manuel
4. Concentration des produits chin	niques :	
<b>a.</b> Analyse de l'eau : dureté	grains pH fer	ppm (mg/l)
<b>b.</b> Concentration des produits chimiques : bonne quantité et bonne dispersion (cà-d. bon fonctionnement des distributeurs automatiques)?  Remarques / corrections :	Lavage: Oui Non  Acide: Oui Non  Assainisseur: Oui Non  Lavage manuel – seaux	Lavage: □ Oui □ Non Acide: □ Oui □ Non Assainisseur: □ Oui □ Non □ Lavage manuel – seaux
Signé nar ·	Entreprise	

(Fournisseur du matériel / professionnel de l'industrie)

Dossier 15: Registre des analyses d'eau (SA39) (ou conserver le rapport d'analyse du laboratoire)

Provenance de l'eau	Date du	Résultats du test	test				
matériel de traite**	test	Bactérie			Autres		
**P - Puits creusé F - Puits foré V/M - Ville/Municipalité S - Eau de surface	'M – Ville/Municipals	ité S – Eau de surfac		-			

Dossier 16 : Plan de mesures correctives (SA42) (Plan d'urgence)

Expédition d'animaux	Traite de vaches traitées	Médicaments et produits chimiques utilisés pour les bovins	préoccupation	Sujet de
Animal expédié malgré la présence de résidus chimiques (p. ex., un antimicrobien) ou d'une aiguille brisée, sans que le prochain acheteur en soit informé	Lait de vaches traitées se retrouvant dans le lactoduc ou le réservoir à lait	Administration erronée de médicaments ou de produits chimiques pour les bovins	Inclaent	
			Mesure corrective a prendre	
			Nom	Personne-ressource
			Téléphone	œ.
			Cellulaire	

Dossier 16: Plan de mesures correctives (SA42) (Plan d'urgence)

Sujet de	- - - - -		Personne-ressource	Ce	
préoccupation		אופסמו פרנועפ מ חופומו פ	Nom	Téléphone	Cellulaire
Refroidissement et entreposage du lait	Le lait n'est pas refroidi à une température entre 1 à 4 °C dans la période recommandée				
Nettoyage du	Accumulation     visible de     résidus sur     les surfaces     entrant en     contact avec     le lait				
matériel	2. Mauvaise température de l'eau				
Utilisation de l'eau pour nettoyer les sur- faces en contact avec le lait	L'analyse de l'eau révèle que celle-ci est contaminée (p. ex., concentration élevée de bactéries)				

Sujet de		Personne-ressource	O	
préoccupation   Illiciaelle	Mezal e collective a bi elici e	Nom	Téléphone	Cellulaire

Dossier 17: Registre des écarts et mesures correctives (SA43)

Date	Description du problème ou de l'écart observé (cà-d. qu'est-ce qui cloche)	Description de la mesure corrective adoptée (cà-d. la solution utilisée)	Signature

Dossier 18 : Registre d'amputation de la queue (BA15)	'amputation de la	queue (BA15)	
ID de l'animal	Date	Justification (motif médical)	Initiales
Remarque : Ce registre doit être	etenu à jour tant et aussi lo	Remarque : Ce registre doit être tenu à jour tant et aussi longtemps que les bovins énumérés font partie du troupeau.	



